Charte d'utilisation des réseaux sociaux de la Ville

Soyez les bienvenus sur les réseaux sociaux de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Ces comptes, gérées par la Direction de la communication ont pour objectif d'**informer les internautes sur l'actualité de la Ville**.
Tous les membres sont invités à y participer. La prise de parole y est guidée par des principes **de courtoisie, de respect et de convivialité**.

Responsable de publication

Directeur de publication : Stéphane Delpeyrat, maire de Saint-Médard-en-Jalles
Responsable éditorial : Émilie Beyneix directrice de la direction de la Communication

Charte d'utilisation

Les échanges font l'objet d'une **modération a posteriori**.
Nous souhaitons préserver un **certain respect dans les échanges** : si les critiques et expressions de désaccord divers ont toute leur place dans les débats, les invectives ou prises à partie ne sont pas indispensables.

Le rôle des administrateurs/modérateurs est de **veiller à la qualité des débats** en supprimant toutes les publications contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, portant atteinte aux droits des personnes ou qui enfreindraient toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

Cela inclut, de façon non exhaustive :

- les attaques ou insinuations fondées sur les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques ;
- les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexactes concernant les personnes ou les organisations ;
- tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement ;
- tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur ;
- toute attaque personnelle à l'égard de femmes et d'hommes politiques ;
- les invectives ad hominem (propos agressifs, méprisants, péremptoires) ou, de façon générale, tout propos attentatoires aux participants ;
- toute utilisation de la page à des fins publicitaires ou commerciales ;
- la mention de coordonnées personnelles ou de lien hypertexte inappropriés;
- les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant ;
- certains excès de prolixité ou de fréquence d'intervention nuisant à la participation équitable de tous ;

- les contributions superflues ou redondantes sans apport particulier pour les échanges ;
- les informations obsolètes ou ayant déjà été pleinement débattues ;
- tout message hors sujet.

Les modérateurs doivent également préserver le caractère collectif des échanges : ils veillent notamment à ce que les critiques et expressions de désaccords soient argumentées et ne dérivent pas vers l'invective ou les prises à partie d´autres participants.

Les participants sont également invités à respecter les conventions suivantes :

- avant de poster un commentaire, vérifiez s'il correspond bien au sujet de discussion ;
- si vous répondez à un commentaire, indiquez le nom du contributeur auquel vous répondez ou citez le texte original pour être sûr d'être bien compris ;
- citez vos références ;
- n'utilisez pas une majorité de MAJUSCULES. Sur Internet, cela équivaut à crier ;
- comme tous les espaces de discussion virtuels, vos propos publiés sont accessibles à tous. Tenez-en compte.

Contact

Vous pouvez contacter la direction de la Communication directement sur le formulaire de contact du site web de la Ville pour toute demande d'informations ou réclamations, concernant une publication sur nos réseaux sociaux.

Nous contacter

Merci de votre compréhension